

30 août 2011

11.166

**Interpellation du groupe UDC****Vers un assainissement de prévoyance.ne**

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt et avec inquiétude du rapport annuel 2010 de prévoyance.ne.

Selon l'expert indépendant (page 23 du rapport), la situation financière de prévoyance.ne se présente comme suit au 31 décembre 2010:

- un excédent de passif de 1.863.687.760.80 francs;
- un degré de couverture selon l'article 44, al OPP2 de 59,8%;
- une capacité de risque-placements limitée, du fait qu'elle ne dispose pas de réserve de fluctuation de valeurs.

En 2010, le rendement net n'a été que de 1,4% (1,78% brut), ceci malgré un contexte économique et boursier plutôt favorable. Pour 2011, il faut malheureusement s'attendre à une nouvelle détérioration de la situation de prévoyance.ne

Une commission d'assainissement a été instituée. Toujours selon le rapport annuel 2010, cette commission avait comme objectif de présenter des propositions au Conseil d'administration pour le 9 juin 2011.

Nous interpellons le Conseil d'Etat pour savoir:

- s'il partage les inquiétudes du groupe UDC sur la situation financière de prévoyance.ne;
- si le Conseil d'administration s'est prononcé sur les mesures proposées par la commission d'assainissement;
- si non, pourquoi et quand seront prises des décisions;
- si oui, quelles sont ces mesures et quand seront-elles mises en œuvre;
- le découvert ne devrait-il pas être mis au passif des comptes des employeurs affiliés à prévoyance.ne;
- n'y a-t-il pas urgence à créer, pour l'Etat de Neuchâtel, un fonds de réserve pour recapitaliser, par exemple à raison de 30 millions de francs par année, prévoyance.ne;
- est-il prêt à réexaminer le tabou du passage au système de la primauté de cotisations pour prévoyance.ne.

**L'urgence est demandée.**

Signataires: W. Willener et R. Clottu.